

9 décembre 2005/ 9 December 2005

N° 2005 - 082

SERMA TECHNOLOGIES

Admission des actions de la société sur Alternext
et début des négociations le 14 décembre 2005

I - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 1 150 536 actions ordinaires composant le capital de la Société SERMA TECHNOLOGIES. Les actions ordinaires admises représentent 100 % du capital et des droits de vote. Elles portent jouissance au 1^{er} janvier 2005 et la valeur nominale de chaque action s'élève à 2 euros.

Dès leur admission sur le marché Alternext, les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

L'admission sur le marché Alternext des actions de la Société SERMA TECHNOLOGIES aura lieu le 14 décembre 2005 par la procédure de cotation directe. Les actions de la société sont déjà négociées sur le Marché Libre et le flottant de la société est de l'ordre de 26%.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la Société SERMA TECHNOLOGIES est assurée dans les conditions suivantes :

Un document d'information est disponible sans frais et sur demande :

- au siège de la société situé 30, avenue Gustave Eiffel, 33 600 Pessac, sur son site Internet (www.serma.com);
- sur le site internet d'Alternext d'Euronext (www.alternext.com);
- sur le site du Listing Sponsor Euroland Finance (www.euroland-finance.com).

II - CONDITIONS D'ADMISSION

Calendrier de l'opération et aspects techniques :

13 décembre 2005 au soir : radiation des actions SERMA TECHNOLOGIES du Marché Libre et fermeture de la ligne de cotation, élimination des ordres présents dans le carnet le 13 décembre 2005 au soir.

14 décembre 2005 : Première négociation des actions SERMA TECHNOLOGIES sur Alternext. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire le 14 décembre 2005, les nouveaux ordres de leurs clients.

Condition d'ouverture des négociations dans le carnet d'ordres central :

Procédure de cotation	:	cotation directe selon les dispositions de l'article 6.3 des règles d'Alternext
Cours de référence	:	dernier cours négocié sur le Marché Libre
Preouverture	:	16 h 30
Fixing	:	17 h 00
Seuils de réservation	:	+ ou - 20 %

III- OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Désignation de la société sur Alternext</u>	:	SERMA TECHNOLOGIES
<u>Listing sponsor</u>	:	EUROLAND FINANCE
<u>Service des titres et service financier</u>	:	Natexis Banques Populaires
<u>Négociation</u>	:	A partir du 14 décembre 2005, les actions SERMA TECHNOLOGIES seront négociées sur Alternext en groupe de cotation E1.
<u>Code mnémorique</u>	:	ALSER
<u>Code ISIN</u>	:	FR0000073728
<u>Classification ICB</u>	:	2733-Electrical components & equipment

Il est précisé que les négociations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la Société SERMA TECHNOLOGIES sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondants aux opérations réalisées sur SERMA TECHNOLOGIES que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.



SERMA TECHNOLOGIES

- Admission of the company's shares on Alternext
- Opening of the trading on 14 December 2005.

I - ADMISSION OF SHARES TO ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of the Alternext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit to Alternext the 1,150,536 existing ordinary shares that comprise the equity of SERMA TECHNOLOGIES. The admitted shares will represent the total equity and voting rights of the Company and will be participating from 1 January 2005. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form. The par value of the share is €2. The listing of SERMA TECHNOLOGIES shares on Alternext will take place on 14 December 2005 under the conditions stated below. SERMA TECHNOLOGIES shares are currently traded on the Marché Libre and the float represents around 26 % of the shares.

Information on the current position of SERMA TECHNOLOGIES will be provided to professional investors and the public as follows. A documentation will be available for consultation:

- at the Company's head office, 30, Avenue Gustave Eiffel, 33 600 Pessac and on the company's website (www.serma.com),
- on Alternext website (www.alternext.com)
- on the listing sponsor's website (www.euroland-finance.com)

II - CONDITIONS OF THE ADMISSION

Time schedule and technical comments:

Opening of the trading in the central order book

- 13 December 2005 (evening) : closing of the trading on the Marché Libre. All remaining orders will be cancelled.
- 14 December 2005 : opening of trading on SERMA TECHNOLOGIES shares on Alternext. Markets Members will have to introduce their new orders in the system.

The opening of the trading will be effected directly in the system in accordance with the provisions of the article 6.3 of Alternext rules.

Pre opening : 16 h 30
Fixing : 17 h
Reservation threshold : + ou - 20 %

Reference price will be the last trading price on the Marché Libre central order book.

Whatever the circumstances, trades on Alternext , whether on or off the central order book, are neither netted nor guaranteed by LCH.Clearnet SA.

III - TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

<u>Company name</u>	:	SERMA TECHNOLOGIES
<u>Listing sponsor</u>	:	EUROLAND FINANCE
<u>Securities and financial services</u>	:	Natexis Banques Populaires
<u>Listing</u>	:	As of 14 December 2005, SERMA TECHNOLOGIES shares will be listed on Alternext Trading Category E1
<u>Symbol</u>	:	ALSER
<u>ISIN Code</u>	:	FR0000073728
<u>ICB Classification</u>	:	2733-Electrical components & equipment

NOTA - According to the article 980 bis du CGI and the décret n°2005-314 dated Mars 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected on Alternext negotiations on SERMA TECHNOLOGIES.